

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

16 décembre 2013

L'an deux mille treize, le seize décembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques REFLOCH, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17 - votants : 17

Présents : MM et Mmes : Refloch, Goalec, Merdy, Tourbot, Corre, Marrec, Péron, Castrec, Marec-Prigent, Quédec, Abiven, Avetand, Gallou, Hernot, L'Errol, Maubian, Yvinec

Absents et excusés : Mme Prigent, MM Berrabah, Guillou, Soulié

Secrétaire de séance : M. PERON André

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du conseil municipal du 14 octobre 2013
2. Rapport de la Communauté des Communes
3. Maîtrise d'œuvre : aménagement de l'entrée du Bourg / route de Kériel / route de Camblanc
4. Tarifs 2014
5. Décisions modificatives
6. Acquisition de la propriété FAVÉ
7. Dissolution du Syndicat d'électrification de Lesneven
8. Engagement du quart du budget
9. Installation classée
10. Questions diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

M. André PERON, Adjoint au Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes, présente à l'assemblée le rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes retraçant les diverses compétences et interventions dans les domaines économiques, environnement, habitat...

MAÎTRISE D'ŒUVRE : AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU BOURG / ROUTE DE KÉRIEL / ROUTE DE CAMBLANC

M. André MARREC, Adjoint au Maire, précise à l'assemblée que le projet d'aménagement, d'une surface de 12.500 m², concerne la route de Kériel, la route de Camblanc ainsi que les espaces parking devant le cabinet médical.

La consultation lancée se rapporte, dans un premier temps, à l'élaboration d'esquisses puis du projet avec plans des travaux et estimation détaillée.

Les études devront prendre en compte les engagements déjà pris par la commune, à savoir : giratoire au débouché de la voie du lotissement de Penn ar Gear, ainsi que la mise en place de plateaux surélevés. Il en est de même du comptage du trafic routier réalisé route de Kériel que le maître d'œuvre devra intégrer.

Les esquisses d'aménagement arrêtées seront présentées aux riverains.

Suite à cet exposé, M. Marrec présente les propositions chiffrées émises par les différents cabinets d'étude consultés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retenir la proposition de la commission « voirie », à savoir le cabinet ARCET de CAUDAN (56), pour une prestation de 4.200 € HT, jugée la mieux disante.

TARIFS 2014

M. Bernard GOALEC, Adjoint au Maire, présente les tarifs communaux avec une hausse de 2 % par rapport à 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. Goalec,

Adopte les tarifs présentés.

	2012	2013	2014 + 2%
Location tables	2,19	2,23	2,30
location chaises	0,57	0,58	0,60
Location bancs	1,02	1,04	1,10
Badges salle de sport	11,00	11,00	20,00
cartes bibliothèque	11,00	11,00	11,00
pénalité pour dvd perdu	70,00	71,00	72,00
photocopies noir	0,20	0,20	0.20
photocopies couleur	0,50	0,50	0.50
<u>Locations Steredenn</u>			
PARTICULIERS DE PLOUEDERN			
Apéritif ensemble Steredenn	243	248,00	253,00
Apéritif salle Neptune	190	194,00	198,00
Apéritif salle Orion	58	59,00	60,00
Repas ensemble Steredenn	372	379,00	387,00
Repas salle Neptune	278	284,00	290,00
Repas salle Orion	94	96,00	98,00
ENTREPRISES COMMUNALES			
Réunion ensemble Steredenn	94	96,00	98,00
Réunion salle Orion	47	48,00	49,00
Réunion salle Sirius	23	24,00	24,00
Repas ensemble Steredenn	371	378,00	386,00
Repas salle Neptune	278	284,00	290,00

Repas salle Orion	94	96,00	98,00
EXTÉRIEURS COMMUNE			
Apéritif ensemble Steredenn	371	378,00	386,00
Apéritif salle Neptune	290	296,00	302,00
Apéritif salle Orion	89	91,00	93,00
Réunion salle Neptune	284	290,00	296,00
Réunion salle Orion	141	144,00	147,00
Réunion salle Sirius	81	83,00	85,00
Repas ensemble Steredenn	568	579,00	591,00
Repas salle Neptune	425	433,00	442,00
Repas salle Orion	144	147,00	150,00
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES BUT LUCRATIF			
Ensemble Steredenn	769	784,00	800,00
Location autre salle	96,00	98,00	100,00
Casse vaisselle (par objet)	1,00	1,00	1,00
<u>CONCESSIONS CIMETIÈRE</u>			
Columbarium 5 ans	218	222,00	226,00
Columbarium 10 ans	437	446,00	455,00
Columbarium 15 ans	655	668,00	681,00
1 fosse 15 ans	47	48,00	49,00
1 fosse 30 ans	94	96,00	98,00
1 fosse 50 ans	180	184,00	188,00
2 fosses 15 ans	72	73,00	74,00
2 fosses 30 ans	144	147,00	150,00
2 fosses 50 ans	290	296,00	302,00
3 fosses 15 ans	94	96,00	98,00
3 fosses 30 ans	180	184,00	188,00
3 fosses 50 ans	359	366,00	373,00
Mini caveaux 5 ans	150	153,00	156,00
Mini caveaux 10 ans	300	306,00	312,00
Mini caveaux 15 ans	450	459,00	468,00
<u>Location matériels</u>			
tracteur	38	39,00	40,00
agent	24	25,00	26,00
vente terre végétale par m3 (sans transport)	3	3,10	3,10
Fax	1,00	1,00	1,00
Location remorque	43,00	44,00	45,00
<u>BUSES</u>			
0200	15	15,00	15,00
0250	28	29,00	30,00
0315	31	32,00	33,00
0400	50	51,00	52,00
HYDROTUBE			
0300	22	23,00	23,00
0400	36	37,00	38,00
<u>BORDURES AU METRE LINEAIRE</u>			
T2	9	9,00	9,00
T2 BASSE	14	14,00	14,00
T2 PLONGEANTE	25	26,00	27,00
A2 20	8	8,00	8,00
<u>BETON M3</u>	107	109,00	111,00

DÉCISIONS MODIFICATIVES (N°1 : année 2013)

M. Bernard GOALEC, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

Articles	Libellé	+	
DEPENSES			
61551	Entretien du matériel roulant	7.000	
6156	Maintenance	2.800	
6226	Honoraires	2.000	
6227	Frais d'actes contentieux	300	
6238	Divers	100	
6251	Voyages et déplacement	300	
627	Services bancaires	300	
6288	Autres services extérieurs	500	
6417	Rémunération apprenti	700	
6457	Cotisation apprenti	100	
65748	Subvention	3.800	
RECETTES			
7388	Taxes sur terrain devenu constructible	17.900	
	Total		

INVESTISSEMENT

Articles	Libellé	+	-
DEPENSES			
1641	Emprunts en euros		57.500
1643	Emprunts en devises	57.500	
2184	Mobilier mairie	17.000	
21311	Travaux mairie		17.000
2115	Terrain bâti	105.000	
020	Dépenses imprévues		48.590
RECETTES			
1641	Emprunt	56410	

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide les décisions modificatives ci-dessus.

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ FAVÉ : 11 route du Pont

M. André PÉRON, Adjoint au Maire, précise à l'assemblée que suite à la mise en vente de la propriété FAVÉ, sise 11 route du Pont, l'acquisition de cette propriété est apparue comme une bonne opportunité pour la commune afin d'y établir un pôle santé.

Une telle structure permettrait d'accueillir des compétences médicales ou paramédicales au rez-de-chaussée avec un secrétariat commun et l'étage pourrait être réhabilité en logement social.

Deux scénarios seraient envisageables :

- Aménagement complet par la communauté des communes qui se chargerait du pôle santé et du pôle habitat
- A défaut, opération mixte avec prise en charge du pôle santé par la commune et l'habitat par la communauté des communes

Aujourd'hui, le scénario définitif reste à préciser mais l'opportunité d'acquérir cette propriété en centre bourg n'est pas à négliger par la commune.

Aussi, suite à l'estimation des domaines et visite des lieux, la famille FAVÉ a accepté la proposition d'achat de la commune au prix de 105.000 € net vendeurs.

M. André PÉRON invite donc l'assemblée à se prononcer sur cette proposition d'achat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant le bien-fondé de ce projet,

Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y référant en précisant d'intégrer à l'acte une clause de substitution au nom de la Communauté des Communes du Pays de Landerneau-Daoulas qui pourrait se substituer à la commune dans ses engagements.

DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DE LESNEVEN

M. André MARREC, Adjoint au Maire, précise à l'assemblée que suite à l'arrêté préfectoral en date du 17 mai 2013 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat d'Électrification de Lesneven au 31 décembre prochain, il y a lieu de se prononcer sur le principe du transfert de l'actif et du passif au SDEF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance de la délibération du 6 novembre dernier du Syndicat d'Électrification de Lesneven (jointe en annexe),

Approuve, à l'unanimité, les conditions du transfert de l'actif et du passif du S.I.E. vers le SDEF telles qu'elles figurent dans la délibération sus-visée.

Le SDEF continuera, en 2014, à apporter son aide financière aux communes pour les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public ainsi que pour le renouvellement des points lumineux et le remplacement des armoires de commande d'éclairage public.

ENGAGEMENT DU QUART DU BUDGET

M. Bernard GOALEC, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de la possibilité d'engager ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget primitif 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise M. Le Maire à procéder à cet engagement afin de financer les investissements qui s'avèreraient nécessaires.

Considérant le montant des crédits 2013 de 518.377,30 €,

Le montant des dépenses pouvant être engagées est de 129.644 €

L'affectation sera la suivante :

Articles	Libellés	Engagements 2014
21538	Effacement des réseaux	94.000
21311	Mairie	3.000
2184	Mobilier	2.800
21318	Bâtiment	5.600
2115	Terrain bâti	9.000
2151	Voirie	7.744

2188	Matériel	7.500
	Total	129.644

INSTALLATION CLASSÉE : Communes de Plouneventer et La Martyre

M. Jean Yves CASTREC, Conseiller municipal délégué à l'agriculture, présente à l'assemblée le dossier d'installation classée du GAEC des Vallées en vue de l'exploitation, par regroupements de cheptels, d'un élevage de vaches laitières sur les sites de Coat Lez et Penguilly à PLOUNEVENTER et Kervern à LA MARTYRE.

La Commune de Plouédern étant concernée par le plan d'épandage, M. Jean Yves CASTREC présente les parcelles concernées sur Plouédern en précisant qu'il n'y a pas de modification depuis 2 ans sur ce dossier.

La commission « Agriculture » a émis un avis favorable dans le respect de la réglementation en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vote avec une voix contre (M. Maubian Christophe), ce dernier considérant qu'il n'y a pas assez de contrôle sur le terrain,

Emet un avis favorable au dossier présenté.

DÉNOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE PENN AR GEAR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'exposé de Mme Florence Marec-Prigent relatif à la dénomination des 5 voies desservant le lotissement de Penn ar Gear, route de Kériel,

A l'unanimité,

Adopte la proposition de la commission « communication » en baptisant les 5 rues de noms d'étoiles :

Rue Agena
Rue Pleione
Rue Polaris
Rue Gallina
Rue Izar.

A.P.E.V.E. : Association pour la Promotion des Enclos de la Vallée de l'Elorn

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la présentation de Mme Christine Corre, Adjointe au Maire, relative au projet de plaquette sur les enclos de Plouédern réalisée par l'APEVE,

A l'unanimité, après en avoir délibéré,

Considérant que la commune ne disposait jusqu'à ce jour d'aucun document de ce type pouvant être diffusé auprès du public,

Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'APEVE, pour l'acquisition de 500 exemplaires, au prix de 394 €.

CROIX ROUGE : PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE DE NIVEAU 1 (PSC1)

Mme Marie Thérèse MERDY, Adjointe aux affaires sociales, précise à l'assemblée que suite aux formations de base « premiers secours » organisées sur la commune ces derniers mois, nombreuses ont été les demandes pour poursuivre vers les formations diplômantes, à savoir : Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).

Aussi, la Croix Rouge a été sollicitée à nouveau et propose une formation pour un coût de 792 € HT pour 10 personnes.

Elle poursuit en précisant qu'une participation serait demandée pour toute inscription, à raison de :

40,00 € par adulte

20,00 € par jeune de moins de 18 ans, ainsi que pour les demandeurs d'emploi

80,00 € pour toute personne non domiciliée sur Plouédern

Le reste à charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par vote avec une abstention (Jean Pascal Hernot) et deux voix contre (Serge Avetand et Jean Yves Castrec) : M. Avetand considérant que ces formations devraient être gratuites et réalisées en établissements scolaires et contre le principe que la commune soit financeur en partie,

Autorise M. le Maire à signer le devis présenté et tous documents s'y référant.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la commission « voirie » : Orientations 2014

Aménagement de la voirie du secteur du Cann et Traon Menhir : enfouissement des réseaux, route de la Croix Neuve, route de Camblanc et route de Kériel

Bitumage de Runhuel à Kergoat

Schéma directeur des eaux pluviales : obligatoire sur tout le territoire de la commune avant toute révision du Plan Local d'Urbanisme

Périmètre de protection de l'usine de production d'eau potable de Pont ar Bled : mise à niveau des risques accidentels. Les propriétaires des parcelles touchées par les périmètres de protection seront contactés.

Cheminement piéton La Forest-Landerneau – La Roche Maurice : étude de la mise en place d'une passerelle sur l'Elorn.

TÉLÉTHON 2013

Mme Christine Corre, Adjoint aux Associations, remercie vivement la participation, le dévouement et la créativité des associations qui ont participé précisant que le défi sportif lancé (à pied et à vélo) a remporté un vif succès avec plus de 4.750 km de parcourus.

La somme récoltée s'élève à 3.618 € à laquelle s'ajoute la traditionnelle subvention de la commune de 600 €.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES : PROJET BOULANGERIE

M. André Péron, Vice-Président de la communauté des communes, informe l'assemblée du planning prévisionnel du projet de boulangerie :

Janvier & début février 2014	Fin de préparation du dossier technique
Fin février 2014	Dossier de consultation des entreprises
Mars – Avril 2014	Mise en concurrence des entreprises
	Lancement des appels d'offres
Courant mai 2014	Notification des marchés
Mai 2014 – juillet 2015	Travaux
Ouverture été 2015	Livraison – réception du bâtiment